

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 02-2018

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 5 février 2018 à 19H00, à la Place des Aînés de Plaisance, sous la présidence de Monsieur Christian Pilon, Maire.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Julien Chartrand, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Absence motivée :

Mme Micheline Cloutier, conseillère siège #3

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

02-017-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**02-018-18 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
TENUE LE 15 JANVIER 2018 (#01-2018)**

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE le procès-verbal de la session tenue le 15 janvier 2018 (#01-2018) soit adopté tel que présenté.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

02-019-18 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201800001
À #201800072)

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE les comptes payés par les chèques #201800001 à #201800072 pour montant de **94,913.20\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #500156).

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

_____ (signé) _____
Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

Caisse du Cœur-des-vallées - Bail 275, Principale
Mini-Scribe
Membres en direct

PÉRIODE DE QUESTIONS

19h06
Aucune personne présente.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE JANVIER 2018

02-020-18 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE
DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Christian Pilon, Maire 44,55\$

NOTE : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

02-021-18 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX (PAI#01-18 À
PAI#02-18)

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil ratifie les rapports Pai#01-18 à Pai#02-18 couvrant la période du 17 décembre 2017 au 13 janvier 2018. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à 30 144.69\$.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS
DE JANVIER 2018

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau
- Rapport mensuel de la collecte des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

02-022-17 CHANGEMENT DE DATE DE LA RÉUNION DU CONSEIL
DU 1^{er} OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT que lundi le 1^{er} octobre est le jour des élections provinciales;

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la séance régulière du conseil prévue le lundi 1^{er} octobre 2018 selon la résolution #11-196-17 soit reporté au mardi 2 octobre 2018 à 19h;

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-023-18 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS)

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil nomme M. Christian Pilon, Maire à titre de représentant au comité de la CJS.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

02-024-18 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) - TRAVAUX DE RÉFECTION CHEMIN DES PRESQU'ÎLES

CONSIDÉRANT que le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) procédera à la réfection du chemin des Presqu'îles à Plaisance ;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection devaient se faire entre la rue Principale et la rue Lalande ;

CONSIDÉRANT que le MTMDET est gestionnaire du chemin jusqu'à l'entrée du Parc National de Plaisance ;

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil demande au MTMDET de poursuivre ses travaux jusqu'à la rue Martin.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

02-025-18 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 29 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du 29 novembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les recommandations audit procès-verbal des résolutions #17-11-41 à 17-11-46;

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les résolutions #17-11-41 à 17-11-46.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT URB 18-06-01 CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA TARIFICATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES URB 99-06

M. Thierry Dansereau, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement URB 18-06-01 concernant la modification du tarif exigible lors du dépôt d'une demande de dérogation mineure.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le (la) conseiller(e) demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

02-026-18 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT URB 18-06-01 CONCERNANT LA TARIFICATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement sur les dérogations mineures numéro 99-06 concernant les dispositions applicables à une demande de dérogation mineure conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié de réviser la tarification exigible lors du dépôt d'une demande de dérogation mineure.

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE le conseil municipal adopte **projet de règlement numéro URB 18-06-01**

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT URB 18-02-11 MODIFICATION DES TARIFS DES
PERMIS ET CERTIFICATS MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
PERMIS ET CERTIFICATS URB 99-02

M. Raymond Ménard, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement URB 18-02-11 concernant la modification des tarifs des certains permis et certificats.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le (la) conseiller(e) demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

02-027-17 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT URB 18-02-11 PORTANT SUR LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 99-02 concernant la tarification des permis et certificats conformément à l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié de réviser le chapitre 6 sur les tarifs des permis et certificats.

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le conseil municipal adopte **projet de règlement numéro URB 18-02-11**

NOTE : **M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT 432-18/AUTORISER LA GARDE DE POULES À
L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE AGRICOLE

M. Julien Chartrand, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement 432-18 concernant la garde de poules à l'extérieur de la zone agricole.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller(e) demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

02-028-18 NOMINATION DE L'IMPASSE DES BERNACHES

CONSIDÉRANT qu'une section de la rue Ménard a été rétrocédée aux propriétaires adjacents;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer l'accès privé aux lots 6 015 827 et 6 015 828, situé sur la rue du Parc;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance est située dans le corridor de migration des bernaches;

CONSIDÉRANT que des sanctuaires de bernaches se trouve sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil municipal attribue à cet accès le nom de Impasse des Bernaches;

QUE le service d'urbanisme et d'environnement soit mandaté à effectuer les procédures requises auprès de la Commission de toponymie du Québec;

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

02-029-18 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - PHASE IV/PORTE AUTOMATISÉES ET SALLE DE BAIN ADAPTÉE SALLE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE ce conseil municipal appuie le projet de la Municipalité de Plaisance pour l'installation de portes automatisées à l'entrée de la salle municipale et la construction d'une salle de bain adaptée pour les personnes à mobilités réduites dans la salle municipale afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-030-18 RESPONSABLE DU DOSSIER DES AÎNÉS - TABLE DE CONCERTATION AÎNÉS PAPINEAU

CONSIDÉRANT les changements au sein du conseil municipal suite aux élections de novembre dernier;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE M. Raymond Ménard, conseiller, soit nommé responsable du dossier des personnes âgées de la municipalité de Plaisance.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

02-031-18 APPUI À L'ASSOCIATION DES LOISIRS DE PLAISANCE POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BASEBALL

CONSIDÉRANT que l'Association des loisirs de Plaisance désire présenter une demande de subvention de 10 000\$ dans le cadre du programme de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que cette subvention servira pour payer les travaux de réaménagement du terrain de baseball;

CONSIDÉRANT le coût total du projet est évalué à 15 000\$;

CONSIDÉRANT que le responsable de la ligue de balle, M. Simon Lavergne a fait une demande en ce sens;

**POUR CES MOTIFS,
Il est unanimement proposé**

QUE ce conseil appuie la demande de subvention de l'Association des loisirs de Plaisance et s'engage à contribuer 5 000\$ au projet et à payer les coûts d'exploitation annuels dudit terrain de baseball.

Adoptée.

E) TRANSPORT ET VOIRIE

02-032-18 DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ELECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

CONSIDÉRANT que la circulation des véhicules lourds crée un danger pour les jeunes qui marchent pour se rendre à l'école Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT l'achalandage généré par la présence du bureau de poste et du marché d'alimentation Martin;

CONSIDÉRANT l'emplacement du corridor scolaire;

CONSIDÉRANT l'existence de la voie de contournement à Thurso;

**POUR CES MOTIFS,
Il est proposé unanimement**

QUE ce conseil demande aux autorités du MTMDET d'interdire la circulation des véhicules lourds sur la Montée Papineau sauf pour des livraisons locales.

Adoptée.

F) QUESTION FAMILIALE

02-033-18 CONTRIBUTION MUNICIPALE À L'ACHAT DE CARTE ANNUELLE AU PARC NATIONAL (3 000\$)

CONSIDÉRANT la politique familiale;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2018;

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil autorise le remboursement de 50% de l'achat d'une passe annuelle au Parc National de Plaisance d'un ou des résidants de Plaisance et ce sur présentation de pièces justificatives au bureau municipal;

QUE la somme maximale totale payable est de 3 000\$ et sur la base du premier rendu, premier servi.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

NOUVEAUX ITEMS

M.R.C. DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles sur internet

02-034-18 DEMANDE D'APPUI À LA POURSUITE DE NOTRE MISSION PATRIMONIALE AU SITE DES CHUTES DE PLAISANCE

CONSIDÉRANT que Patrimoine et Chutes de Plaisance (Corporation North Nation Mills inc.) poursuit avec compétence sa mission patrimoniale et récréotouristique depuis plus de 25 ans;

CONSIDÉRANT que l'obligation de vendre l'immeuble qui abrite son Centre d'interprétation

du patrimoine force cet organisme à envisager un déménagement en vue de poursuivre sa mission;

CONSIDÉRANT que Patrimoine et Chutes de Plaisance assume déjà la gestion du site des chutes de Plaisance et y exerce des activités de nature patrimoniale et récréotouristique depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la fréquentation du site des chutes, qui est lui-même un site patrimonial ayant abrité le premier village industriel du territoire, est en progression constante;

CONSIDÉRANT que Patrimoine et Chutes de Plaisance ébauche déjà des plans de développement du site des chutes, notamment par le déménagement de quelques maisons patrimoniales et par l'aménagement d'un moulin à scie hydraulique sur les lieux;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Plaisance souhaite ardemment que Patrimoine et Chutes de Plaisance puisse poursuivre sa mission patrimoniale et récréotouristique et réaliser ses projets de développement, qui sont source d'emplois permanents et saisonniers;

CONSIDÉRANT qu'il serait logique que cet organisme déménage et s'installe au site des chutes de Plaisance quand il aura vendu son siège social actuel et, notamment agrandisse et modernise son pavillon d'accueil de manière à offrir plus d'espace aux visiteurs et à y incorporer plusieurs éléments de l'exposition permanente actuelle, une boutique, un service minimal de restauration ainsi que des services sanitaires mieux adaptés;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit :

QUE le conseil municipal appuie Patrimoine et Chutes de Plaisance (Corporation North Nation Mills Inc.) dans sa volonté de déménager et d'installer son siège social au site des chutes de Plaisance dès que son siège social actuel aura été vendu;

QUE le conseil municipal appuie Patrimoine et Chutes de Plaisance (Corporation North Nation Mills Inc.) dans sa volonté de poursuivre sa mission patrimoniale et récréotouristique au site des chutes de Plaisance et entreprenne et maintienne toute démarche nécessaire à cet effet auprès de tout propriétaire actuel ou futur des lieux.

NOTE : **M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

02-035-18 **LETTRE D'APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CAFÉTÉRIA LJP**

CONSIDÉRANT l'importance de l'école secondaire Louis-Joseph Papineau comme institution d'enseignement secondaire régionale;

CONSIDÉRANT l'importance accordé à notre population à la saine alimentation;

CONSIDÉRANT le respect de la *Politique-Cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif* mis de l'avant dans le menu offert par la cafétéria de LJP;

CONSIDÉRANT la présence de 3 commerces de restauration rapide face à LJP;

CONSIDÉRANT la fermeture imminente de la Coopérative de solidarité cafétéria LJP pour faute de rentabilité à la fin de juin 2018;

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE la MRC de Papineau appuie les démarches de la Coopérative de solidarité cafétéria LJP auprès du MEES afin que celle-ci soit incluse dans les critères d'octroi de subvention du programme pour Un Virage Santé à L'École.

NOTE : **M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

19h40

Aucune personne présente.

02-036-18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 19H54

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

_____ (signé) _____
Christian Pilon
Maire

_____ (signé) _____
Paul St-Louis
Directeur-général/
Secrétaire-trésorier